



## Communiqué de presse

27/08/2010

### **Budget 2011 : la CGPME souligne l'efficacité de certains dispositifs sur l'emploi et la compétitivité des entreprises**

Alors que se multiplient les informations contradictoires sur les mesures à venir dans le cadre du prochain budget, la CGPME tient à insister sur l'efficacité de certaines dispositions dont les répercussions sur l'emploi et la compétitivité des entreprises sont indéniables.

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) et la possibilité d'investir une partie de l'Impôt sur la Fortune (ISF) dans les PME ont ainsi démontré leurs effets positifs sur l'économie française.

Le taux réduit de TVA dans le bâtiment est plus que jamais indispensable lorsqu'on connaît l'effet d'entraînement de ce secteur sur l'ensemble de l'activité.

Par ailleurs, la remise en cause de dispositifs favorables à l'emploi serait un bien mauvais calcul. Inciter à employer des salariés à domicile revient à investir sur le développement des services.

Il est à cet égard à noter que les allègements de charges soit généraux, soit ciblés (comme l'était le regretté dispositif zéro charge dans les TPE) doivent impérativement être conservés, sous peine de briser la fragile reprise de l'emploi.

Enfin, et même si la CGPME partage l'objectif gouvernemental de réduction du déficit budgétaire, il convient d'installer les mesures telles que le taux réduit de TVA dans l'hôtellerie-restauration, dans la durée. Les PME, prêtes à accepter des efforts à condition qu'ils soient équitablement partagés, ont besoin de visibilité sur les mesures fiscales et sociales qui leurs sont applicables.